

## INTRODUCTION

En vertu du mandat contenu dans les articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains, j'ai le plaisir de rendre compte des activités réalisées par l'Organisation et de sa situation financière durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mars 2005 et le 28 février 2006. Pour donner suite aux directives établies dans la résolution AG/RES.331 de 1978.

Parallèlement, cette Assemblée coïncide également avec le terme de la première année de mon mandat comme Secrétaire général de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle je souhaite, dans ce premier rapport, vous faire part de certaines de mes réflexions sur les changements survenus dans la région et au sein de l'OEA durant cette période, ainsi que de nos succès, nos contraintes, nos priorités et les défis qui nous attendent. Dans ce sens, je voudrais me concentrer sur les trois sphères d'intervention principales de l'Organisation : la démocratie et les droits de la personne, le développement intégré et la sécurité multidimensionnelle ; pour conclure, je m'en tiendrai à quelques observations sur des questions organisationnelles et financières de nature interne, car ces questions seront traitées de façon plus approfondie dans une intervention future.

### **L'année politique**

Notre bilan général de l'année politique est largement positif. Lorsque, il y a un an, nous étions rassemblés à Fort Lauderdale, dans plusieurs pays de la région, nous faisons face à des crises déjà déclarées ou qui débutaient à peine. Peu de jours avant mon élection, le Conseil permanent fut contraint de se prononcer sur le conflit des pouvoirs survenu en Équateur et qui avait abouti au remplacement du Président en exercice. Durant l'Assemblée générale, la démission du Président de la Bolivie fut annoncée et une action urgente du Secrétaire général de l'OEA réclamée pour mettre fin à un conflit au Nicaragua, qui pouvait aussi donner lieu à une altération de l'ordre institutionnel. Simultanément, le processus électoral en Haïti connaissait de graves retards, dont l'inscription des électeurs, qui était sous la responsabilité directe de l'OEA et figurait parmi les plus importants.

Si nous analysons la situation actuelle à l'occasion de cette Assemblée, les progrès sont évidents. Les crises survenues dans les quatre pays cités précédemment ont été surmontées de façon démocratique, et nulle part dans la région existe-t-il des cas semblables d'instabilité.

Nous avons collaboré avec les autorités de l'Équateur pour désigner une nouvelle Cour suprême qui soit pleinement en fonctions, ainsi qu'un autre groupe d'autorités dont la situation dépendait de cette désignation, contribuant ainsi largement à la normalisation d'un processus qui doit aboutir, avant la fin de l'année, à une élection présidentielle dans les conditions établies par la Constitution.

Le processus d'inscription des électeurs en Haïti a connu un succès qui a dépassé toutes les attentes, avec l'inscription de plus de trois millions et demi de personnes. Nous avons collaboré avec le Gouvernement, le Conseil électoral provisoire et les Nations Unies pour la tenue d'élections qui ont mis au jour le processus le plus participatif et le plus transparent de son histoire et nous espérons poursuivre l'action de notre Mission spéciale encore plus vigoureusement durant le mandat du nouveau Gouvernement.

Nous avons été présents avec une mission d'observation des élections en Bolivie, pour vérifier un processus absolument normal, qui a donné lieu à l'élection d'un président par la majorité absolue, chose inédite de mémoire récente dans ce pays frère. Avec le nouveau Gouvernement, nous réalisons un programme de travail qui inclut notre observation des élections à l'Assemblée constituante et notre appui technique audit processus.

Durant plusieurs mois, nous avons maintenu une mission de haut niveau au Nicaragua, qui a persisté pour rechercher un accord qui semblait hors de portée. Enfin, la stabilité et la continuité du processus démocratique ont vu le jour grâce à l'attitude positive de tous et le Nicaragua s'achemine maintenant vers des élections décisives qui auront lieu à la fin de l'année. Nous espérons que toutes les forces représentatives du pays pourront participer de façon adéquate à ces élections, dans un climat de calme et de confiance réciproque.

Aucune de ces réalisations n'est complète et, dans chaque situation, il demeure de nouveaux défis à relever. Cependant, aujourd'hui, nous nous préparons à cette Assemblée sans crise ouverte et forts d'un bilan positif pour le rôle de l'OEA dans chacun des pays qui ont confronté ces situations. Cela nous remplit de joie et nous rend optimistes face à l'avenir.

Cette année, la robustesse du développement démocratique de la région est mise à l'épreuve par une succession de processus électoraux sans précédents dans notre histoire récente. Ces six derniers mois ont vu sept élections présidentielles (deux avec des deuxièmes tours), deux élections générales dans des pays dotés de régimes parlementaires ainsi que de nombreuses élections parlementaires et municipales. Entre janvier 2005 et janvier 2006, nous aurons au total treize élections présidentielles, ce qui représente le plus grand nombre d'élections en un an dans la région.

Le climat de normalité dans lequel ces élections ont eu lieu démontre combien les bonnes pratiques électorales se sont enracinées dans notre continent. En peu d'années, nous sommes parvenus à consolider des systèmes dans lesquels le débat politique est vaste, les choix sont réels, le processus pacifique, le vote massif, le comptage honnête et le résultat honoré. Ce n'est pas peu de chose pour une région qui, il y a vingt ans environ, souffrait encore du fléau de diverses dictatures et d'élections peu représentatives.

Durant cette période, nous avons été invités à observer de nombreux processus électoraux dans des États membres. L'OEA a été présente, avec des contingents importants d'observateurs, à six élections présidentielles sur sept, à des élections locales et municipales et même, pour la première fois, à des élections primaires. Celle-ci est une tâche que l'Organisation remplit de façon de plus en plus efficace et crédible. Le sceau de l'OEA dans des élections a son importance et nous en sommes fiers. Durant le reste de l'année, nous espérons élargir notre observation à la majorité des six élections présidentielles qui restent.

Pour conclure sur notre vaste expérience institutionnelle dans ce domaine, nous confirmons que la qualité des élections dans nos pays s'est améliorée notablement. Certes, nous pouvons toujours faire mieux. Les tribunaux électoraux devront être de plus en plus indépendants et il faudra réaliser de grands efforts pour disposer de listes électorales de plus en plus fiables, en inscrivant toujours plus d'électeurs. Cependant, en général, nous n'avons pas décelé d'actions ou de pratiques susceptibles d'être identifiées comme des éléments qui corrompent un processus électoral.

L'autre série de problèmes concerne le niveau d'inscription. Dans de nombreux pays, le faible taux d'inscription de citoyens peut être attribuable à plusieurs facteurs. D'une part, il existe un phénomène purement politique : il existe des citoyens qui ne veulent ni s'inscrire ni participer car ils sont découragés par la politique ou parce que le processus d'inscription est très ennuyeux.

D'autre part, il existe en Amérique latine et dans la Caraïbe des millions de femmes et d'hommes qui n'ont jamais été inscrits, ne serait-ce qu'au moment de leur naissance. Cela les écarte non seulement de la participation politique et économique mais aussi des programmes qui visent à améliorer leur situation, à préserver leur sécurité et à les empêcher d'être la proie facile d'abus sur le lieu de travail, de la discrimination et de la traite des personnes. Le maintien d'un registre moderne, complet et fiable de tous les habitants d'un pays, au moins de tous ses citoyens, est un objectif démocratique important.

Dans ce sens, je voudrais souligner encore la tâche réalisée par l'Organisation en Haïti. Dans ce pays, nous avons contribué à établir une liste électorale qui figure parmi les plus modernes des Amériques, conçue en outre avec l'espoir qu'elle servira de base pour l'identification de toute la population haïtienne. Nous espérons achever cette tâche en collaboration avec le nouveau gouvernement et étendre aussi notre expérience à d'autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique latine.

Avec Haïti, nous avons pris un engagement de long terme, qui s'ajoute à celui que de nombreux États membres ont souscrit directement par leur participation à la MINUSTAH ou par d'autres formules de coopération. Durant les semaines à venir, nous espérons achever la phase d'élaboration d'un nouveau programme de travail de l'OEA en Haïti qui sera coordonné avec les actions du Gouvernement, des organismes régionaux et des organisations internationales, en particulier les Nations Unies. Notre expérience en Haïti démontre que les organisations internationales doivent et peuvent travailler de façon coordonnée pour atteindre de meilleurs résultats. Nous espérons continuer de travailler avec tous les acteurs concernés et assumer les responsabilités qui nous reviennent pour construire un plan d'action conjoint. C'est ainsi que les choses devraient se passer dans toutes les situations critiques où interviennent plusieurs organisations.

En Colombie aussi, nous faisons face à un problème de grande envergure, dont l'issue positive exige la solidarité du Continent américain. Les intentions du Gouvernement colombien pour atteindre la paix, rendre justice contre les grands criminels et assurer la réinsertion sociale des combattants se voient menacées par la violence persistante liée au narcotrafic, aux enlèvements et à l'extorsion. Nous avons cherché à appuyer le Gouvernement de la Colombie dans ses efforts pour combattre cette violence et, parallèlement, pour faire avancer les processus de paix avec les Autodéfenses unies de la Colombie (AUC, paramilitaires), l'Armée de libération nationale (ELN) et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). La réalisation de cette paix signifie ni plus ni moins mettre un terme au conflit le plus ancien de notre Amérique, qui traîne depuis presque cinquante ans. Nous nous félicitons des progrès réalisés par les deux premières organisations précitées et espérons que, durant le second mandat du Gouvernement du président Álvaro Uribe, il soit possible d'élargir davantage ces processus.

Notre Organisation participe à une partie de ce programme de paix avec le mandat double de vérifier le désarmement et la démobilisation des AUC et de veiller au respect des normes nationales et internationales en matière de droits de la personne. Depuis la démobilisation, nous devons également épauler les efforts de réinsertion des combattants.

Ce n'est pas une tâche facile car il existe toujours des retards, des difficultés et des imperfections et l'objectif de la pleine justice semble être en conflit avec le souhait d'une pacification rapide. Cependant, les progrès sont indéniables : la violence a diminué et la démobilisation a eu lieu, malgré la persistance de certains groupes armés de criminels.

La conviction croissante de la communauté internationale en ce qui concerne la nécessité d'atteindre la paix en Colombie a permis à l'OEA d'augmenter sa présence dans ce pays. Il y a quelques mois, les présidents de l'Amérique du Sud ont demandé à l'OEA de coordonner leurs efforts pour accroître l'appui régional et international au processus de paix en Colombie. Au premier trimestre de cette année, la Mission d'appui au processus de paix de l'OEA en Colombie (MAPP/OEA) s'est enrichie de 34 nouveaux observateurs nationaux et internationaux, ce qui porte à 80 le nombre de personnes qui travaillent pour la Mission, qui compte un bureau à Bogota, six bureaux régionaux et une équipe mobile qui couvre les zones où notre présence n'est pas permanente. Nous avons amélioré la vérification des étapes de pré-démobilisation, de démobilisation et de post-démobilisation des groupes armés illégaux qui participent au processus de paix.

Notre présence accrue est l'œuvre de l'appui nouveau des gouvernements des Bahamas, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Corée, des États-Unis, de la Hollande, de l'Irlande, du Mexique et de la Suède. En outre, les gouvernements du Chili, de l'Espagne, du Guatemala, de la Norvège et de la Thaïlande ont annoncé leur collaboration prochaine. Je dois signaler que nous avons également obtenu une aide pour la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin qu'elle puisse consolider la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale de l'an dernier.

### **La Charte démocratique interaméricaine**

En application des mandats issus de notre dernière Assemblée générale, les tâches politiques du Secrétariat général s'articulent autour de la Charte démocratique interaméricaine. Durant notre dernière Assemblée générale, le suivi des engagements souscrits dans la Charte démocratique a été l'objet de débats nourris, qui ont donné lieu à l'émission d'un mandat au Secrétaire général pour qu'il « coordonne les activités et les programmes des divers bureaux du Secrétariat général liés à la promotion de la démocratie, conformément aux dispositions de la Charte démocratique interaméricaine ».

J'ai déjà décrit les aspects relatifs à la création, par la démocratie, des autorités gouvernementales ainsi que des crises qui menacent de mettre un terme, ou du moins d'affecter gravement le fonctionnement de la démocratie. Quoique l'origine et la crise y revêtent une grande importance, la Charte démocratique interaméricaine porte aussi largement sur l'exercice de la démocratie, qu'il est nécessaire d'évaluer en tant qu'éléments essentiels à la lumière de la Charte.

Il existe deux moyens de réaliser cette évaluation. Le premier pourrait prendre la forme de rapports que chaque bureau spécialisé pourrait préparer chaque année sur la situation de la démocratie dans chaque pays. Sincèrement, je crois qu'aucun membre de notre Organisation ne serait disposé à être examiné sous l'angle de sa situation démocratique dans des termes généraux.

Ce thème a déjà été débattu l'an dernier durant l'Assemblée générale et examiné il y a quelques mois au sein du Conseil, où j'ai eu l'occasion de faire un exposé en application d'un mandat issu de l'Assemblée générale de Fort Lauderdale ; les réticences face à une quelconque évaluation générale sont évidentes. Par conséquent, sur un plan général, la seule chose qui pourrait éventuellement être considérée serait la soumission, par les pays qui souhaitent le faire volontairement, de rapports sur la situation de la démocratie dans leur territoire en employant une méthodologie commune.

Cependant, durant ces réunions du Conseil, nous sommes convenus que c'est la Charte démocratique interaméricaine même qui vient à notre secours sur ce point. Comme je l'ai dit à plusieurs occasions, la Charte ne contient pas une définition de la démocratie mais plutôt une taxonomie, une description de ses caractéristiques fondamentales. L'exercice démocratique du pouvoir comprend le respect des droits de la personne, le refus de toute forme de discrimination, la pleine vigueur de l'État de droit, la liberté d'expression, le pluralisme politique, la séparation et l'indépendance des pouvoirs, la probité et la transparence dans les actes publics.

Notre propos est simplement que, comme nous œuvrons pour évaluer le respect et la vigueur de certaines de ces caractéristiques (les droits de la personne, la transparence, la liberté d'expression, les élections), nous puissions également soumettre chaque année des rapports sur chacun des secteurs de travail politique de l'Organisation qui sont conformes au contenu de la Charte. S'il n'est pas possible d'évaluer la démocratie dans son ensemble, évaluons-la donc du point de vue de ses composantes.

Les précédentes observations sont d'autant plus claires si nous examinons les divers secteurs et la possibilité d'évaluer leur situation actuelle ainsi que les perspectives d'avenir.

## *Droits de la personne*

Comme pour l'observation des élections et la gestion des crises, au fil des ans, l'OEA a maintenant affermi sa réputation prestigieuse dans le domaine de la défense des droits de la personne, y compris, récemment, dans le domaine de l'observance permanente de la liberté d'expression. La Commission interaméricaine des droits de l'homme fait la fierté de l'Organisation et nous souhaitons tous qu'elle demeure active et indépendante.

Consolider notre système de défense des droits de la personne signifie développer trois lignes d'action.

En premier lieu, réaliser la pleine universalisation du système. Bien que tous les États membres de l'OEA fassent partie de la Commission interaméricaine, ils n'ont pas tous signé la Convention américaine ni accepté la juridiction de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous devons intensifier nos efforts pour consolider ce système et continuerons donc de collaborer avec tous les pays qui n'ont pas signé la Convention, avec la souplesse nécessaire pour atténuer leur appréhension, de sorte que notre Continent soit pleinement régi par les mêmes normes dans ce domaine.

En deuxième lieu, nous devons nous employer à élargir l'action de notre système dans la promotion de ces droits, non seulement par le biais de l'émission de décisions et d'arrêts sur des cas particuliers mais par un renforcement de la diffusion et de la communication des rapports nationaux ainsi que du réseau des bureaux de rapporteurs.

En troisième lieu, il est nécessaire d'accroître le degré d'application des décisions de la Cour et de la Commission. Ce niveau est acceptable mais il demeure que, dans certains pays, les décisions de ces organes ne sont pas appliquées. Pour garantir le succès continu du système, le respect formel des décisions ne suffit pas, car il faut aussi les appliquer intégralement.

Enfin, la préservation et le renforcement de notre système de défense des droits de la personne dépendent considérablement du respect continu et intégral de son indépendance. Nous pouvons souvent diverger des décisions de la Cour ou de la Commission ou encore des rapports qu'elles émettent. Ce qui importe, c'est que nous reconnaissons que la possibilité de les émettre de façon indépendante et sans pressions est aussi un facteur essentiel du prestige et de la vigueur du système. (Cette indépendance dépend aussi de la possibilité de disposer du financement adéquat pour la Commission, et je reprendrai ce point plus loin).

## *Transparence*

Les populations des Amériques ont le droit de savoir comment agissent leurs autorités et les gouvernements ont pour obligation de gérer la chose publique dans un climat de transparence. Le manque de transparence favorise la corruption et cette dernière érode la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. Sans institutions solides et fiables, il sera fort difficile de résoudre les problèmes des individus et de créer chez les citoyens la satisfaction nécessaire à l'émergence de gouvernements démocratiques efficaces et durables.

L'Assemblée générale de Fort Lauderdale a déclaré l'année 2006 l'«Année interaméricaine de lutte contre la corruption». Les résultats du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, et particulièrement ceux de son Comité d'experts qui nous seront présentés durant cette Assemblée, sont le premier effort continental de suivi de cette Convention, pionnière en la matière dans le monde.

Les pays américains ont été conscients de la nécessité de faire face collectivement à ce problème, qui ne fait aucune distinction idéologique, dépasse les frontières géographiques et souvent les utilise pour

occulter le produit des actes de corruption ; c'est la raison pour laquelle les 34 États membres actifs de l'OEA ont signé cet instrument international et 33 d'entre eux l'ont ratifié.

En même temps, 28 des États parties ont confié au Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption, le MESICIC, et à son Comité d'experts la charge d'analyser d'un point de vue technique la mise en œuvre de ses dispositions et de formuler des recommandations qui les aideront à s'acquitter des engagements souscrits pour réagir efficacement contre ce fléau.

Le premier cycle d'analyse a passé en revue la mise en application des dispositions de la Convention qui ont été sélectionnées pour ce cycle. Je ne vais pas parler du contenu des recommandations car nous avons prévu un exposé qui sera présenté à cette Assemblée, mais je souhaite souligner que celles-ci ont été adoptées de façon consensuelle par les experts sur la lutte contre la corruption des 28 pays qui font partie du MESICIC après une analyse méticuleuse au cours de laquelle les pays analysés ont eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

Le Secrétariat général de l'OEA espère contribuer lui aussi à cette mise en œuvre et a élaboré en conséquence un programme de coopération qui bénéficie de la généreuse collaboration financière du Canada pour épauler les pays qui souhaitent améliorer leur transparence et leurs mécanismes de contrôle.

Cette coopération doit être axée de façon à améliorer les systèmes juridiques et institutionnels dont disposent les pays pour prévenir les conflits d'intérêts ; préserver les ressources publiques des actes de corruption ; détecter l'enrichissement illicite des fonctionnaires ; encourager la participation de la société civile à la lutte contre la corruption ; consolider et rendre plus efficaces les organes de contrôle supérieur compétents en la matière ; enfin, accroître l'efficacité de l'assistance publique et l'entraide technique entre les États pour faire face à la corruption à travers une coordination plus dynamique entre leurs autorités.

Ces réalisations devraient également nous permettre de moderniser la gestion de la chose publique et d'améliorer la qualité de nos administrations publiques. Les déficiences que nous remarquons souvent dans l'élaboration et l'exécution des politiques nationales ne sont pas toujours le produit d'un manque de probité mais le plus souvent de l'inefficacité. La coopération technique dans la formulation de politiques nationales, la professionnalisation de la fonction publique dans les pays, l'application des connaissances à la gestion gouvernementale, les bonnes pratiques dans l'administration publique, l'utilisation des nouvelles technologies, sont tous des aspects essentiels de la gouvernance, car les citoyens exigent aussi des gouvernements qui règlent leurs problèmes de façon efficace.

#### *État de droit*

Le fonctionnement adéquat des tribunaux de justice est l'un des aspects les plus critiques de l'évaluation par les citoyens de la situation de la démocratie et est sans doute l'un des facteurs les plus influents dans la formulation d'un diagnostic final défavorable. Dans la région, la plupart des citoyens croient que la justice est inégale, qu'ils n'y ont pas accès, ou qu'elle est corrompue. Il sera impossible de changer immédiatement ces impressions et il faudra transformer les modalités de l'application de la justice dans le Continent.

Il y a quelques semaines seulement, les ministres de la justice des Amériques se sont réunis ici à Saint-Domingue dans le cadre de l'OEA. À cette occasion, ils ont continué de faire progresser la coopération qui, avec l'appui du Département des questions juridiques internationales du Secrétariat général, est en cours dans des domaines aussi importants que ceux relatifs aux mécanismes d'extradition, à l'entraide en matière pénale, à la lutte contre le délit cybernétique et aux politiques pénitentiaires et carcérales. Nous

sommes persuadés que ce processus si nécessaire continuera d'être renforcé et que les modalités concrètes de coopération juridique entre nos autorités continueront d'être améliorées.

En outre, nous continuerons de fournir tout notre appui consultatif et technique au développement du droit international privé. À l'heure actuelle, par mandat de l'Assemblée générale même et pour assurer leur adoption rapide dans le cadre d'une conférence spécialisée, dénommée CIDIP, certains instruments juridiques communs en matière de protection du consommateur sont à l'étude pour réglementer le commerce électronique et actualiser et moderniser les registres des sûretés mobilières dans le Continent américain. Ces questions ont aussi pour conséquence d'accroître la sécurité juridique dans la région.

Le Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA) est l'unité créée pour appuyer les processus de réforme qui ont lieu dans le Continent américain. Le CEJA œuvre déjà depuis plusieurs années en Amérique latine et notre but est d'élargir son action aux Caraïbes. Simultanément, le CEJA peut être utile pour réaliser une évaluation technique de l'état de la justice dans les divers pays, évaluation figurant au nombre des exigences essentielles de la Charte démocratique.

### *Parité hommes-femmes*

Les activités de la Commission interaméricaine des femmes ont acquis une importance plus grande et ses sphères d'action comprennent les questions économiques, juridiques, politiques, ainsi que les questions de sécurité et du travail. Cependant, notre œuvre dans ce domaine continue d'être orientée fondamentalement vers la coordination des réunions ministérielles.

Nous devons mettre la CIM en position de prendre des initiatives plus importantes dans ces thèmes essentiels pour le développement de la démocratie. Dans notre région, les femmes continuent d'être victimes de la discrimination en matière de travail, de rémunération, d'accès à la fonction publique, et elles sont aussi victimes de maltraitance, de violence au foyer et d'autres délits. Bien que le thème soit horizontal, dans le sens où il englobe tous les programmes et départements de l'OEA, nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer la structure même du thème de la parité hommes-femmes, la CIM.

Dans ce sens, nous pourrions faire appel aux capacités offertes par le PIA (Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes) pour améliorer l'évaluation et la mise en application des politiques nationales en la matière.

### *Lutte contre la discrimination*

En matière de discrimination, la signature et la mise en application de trois instruments juridiques importants est la tâche qui nous attend durant la prochaine Session.

Le premier concerne les populations autochtones de notre Continent américain. Dans ce sens, il importe de remercier les gouvernements du Guatemala et du Brésil qui ont accueilli des réunions de populations autochtones et de réaffirmer l'engagement de l'Organisation des États Américains en faveur de l'adoption de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones, en soulignant l'importance de la participation pleine et effective de ces peuples au processus d'élaboration de ce projet de Déclaration.

Nous ne pouvons retarder davantage la conclusion des négociations de cette Déclaration, qui est indispensable pour orienter les pays des Amériques qui ne possèdent pas encore la législation moderne qui consacre les droits des peuples autochtones et conçoit les moyens à mettre en œuvre pour préserver leur culture.

Le deuxième défi consiste à nous avancer vers l'approbation d'une Convention interaméricaine contre la discrimination, qui devrait constituer un instrument général traitant de tous les phénomènes de discrimination ethnique, religieuse, raciale, sexuelle ou de tout autre type dans les Amériques. Nous espérons que la conférence que nous tiendrons cette année au Brésil définira enfin les fondements généraux de cette importante initiative.

En troisième lieu, dans le Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques tenu à Mar del Plata le 5 novembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont chargé l'OEA « d'envisager d'adopter, durant la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA qui se tiendra en République Dominicaine, une Déclaration de la Décennie des personnes handicapées dans les Amériques (2006-2016), assortie d'un programme d'action ». Cette initiative prend appui en particulier sur la « Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur un handicap » que nous devons mettre en œuvre, puisque nous avons déjà dépassé de loin le délai postérieur à la ratification de la Convention par le nombre minimum d'États nécessaire. Nous espérons que cette Assemblée approuvera une résolution à ce sujet et que nous pourrions appliquer enfin les dispositions de cette importante Convention.

Ces trois documents en pleine vigueur, notre suivi des thèmes de la discrimination sera beaucoup plus concret et objectif.

Il faut ajouter à ces domaines d'action nos programmes sur les partis politiques et les parlements, qui s'étendent déjà à l'Amérique centrale et à la région andine ; notre tâche sur la décentralisation, qui a reçu l'impulsion de la Troisième réunion du RIAD au Brésil ; enfin le renforcement croissant de notre collaboration avec la société civile, qui ne se limite pas uniquement aux dialogues durant nos Sommets et Assemblées générales mais qui cherche également à établir une relation directe entre la société civile et les activités du Secrétariat général.

Avec toutes ces activités que réalise déjà notre l'Organisation, il est envisageable de mener une évaluation du fonctionnement de la Charte démocratique par rapport à chacun de ses éléments principaux. Par conséquent, mon propos est de mener des évaluations annuelles de la situation des droits de la personne, de la transparence, de la parité hommes-femmes, de la discrimination et de la justice dans les Amériques. Au cours des prochaines années, nous pourrions ajouter à ces cinq rapports trois autres, consacrés à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs, au pluralisme politique (régime de partis) et à la participation de la société civile.

Munis de ces rapports soumis constamment à la considération du Conseil et des Assemblées générales, nous traiterons des domaines qui, à notre avis, sont les plus sensibles pour l'évaluation de la démocratie. En tout état de cause, pour les élargir et les approfondir, il faut que les pays soient disposés à permettre l'accès à l'information nécessaire tout en disposant de leur propre évaluation des thèmes analysés. En définitive, tout système d'évaluation du développement de la démocratie est extrêmement sensible au degré d'information et d'intérêt que les États membres sont disposés à lui attribuer. La connaissance des forces et faiblesses de chacune de ces caractéristiques générales de nos démocraties nous aide à nous renforcer mutuellement et à établir les programmes de l'Organisation de façon plus précise.

En définitive, le fonctionnement des mécanismes proposés pour appliquer le mandat de la résolution 2154 suppose une volonté politique fondée sur la coopération et non sur une logique de supervision, de critique ou de sanction. Le Mécanisme d'évaluation multilatérale de la CICAD et, plus récemment encore, le Mécanisme d'évaluation de la Convention contre la corruption, sont riches d'expériences dans cette approche de coopération. Il s'agit d'assumer une attitude positive face à la possibilité de collaborer pour consolider la démocratie et contribuer effectivement à créer de meilleures conditions de gouvernance.

## **Quelques problèmes**



Malgré notre évaluation positive des développements politiques dans ce domaine, je pense qu'il est nécessaire de signaler également certains problèmes survenus récemment dans la région et qui, à mon avis, ne contribuent pas à l'unité continentale nécessaire.

Dès le début, je souhaite préciser que je ne parlerai pas ici du thème à la mode dans la presse internationale sur le « virage à gauche » de l'Amérique latine. L'OEA n'est pas une organisation de gouvernements de droite, de gauche ou du centre, mais d'États démocratiques. Les États membres de l'OEA pratiquent la démocratie dans le cadre de leur charte fondatrice et de la Charte démocratique interaméricaine. Les décisions économiques et les politiques nationales qu'ils adoptent sont propres à ces gouvernements ; cette organisation respecte de façon absolue les décisions des populations sur les individus qu'elles élisent pour les gouverner. La seule exigence est que, en matière de démocratie, nous soyons régis par les principes communs que nous avons convenus.

Cela dit, il est indiscutable que certaines des polémiques récentes ont affecté notre unité. Je pense, comme je l'ai signalé dans plusieurs déclarations, que la rhétorique enflammée, l'intervention, même verbale, dans les affaires des autres pays et la catégorisation morale des options politiques des autres membres ne contribuent pas au climat d'harmonie qui devrait exister entre nos pays.

Certains de nos gouvernements ont connu des divergences sérieuses pour des raisons liées aux droits de la personne, à l'environnement, aux différends territoriaux et aux choix économiques. Depuis lors, nos relations sont devenues moins faciles, mais nous devons nous habituer à discuter de nos différences avec un certain recul, en évitant des débats idéologistes et catégoriques.

Cela est encore plus nécessaire du fait que l'Amérique latine et la Caraïbe traversent une étape de bonne croissance économique, confortée par les excellents prix de nos produits sur le marché international. L'heure est venue de passer des accords et de formuler des politiques qui nous permettent de consolider nos acquis et d'attirer les investissements nécessaires pour maintenir notre croissance dans des périodes plus difficiles de l'économie internationale.

La croissance soutenue est la base de tout effort de justice sociale éventuel. Nous devons être capables de dépasser nos différences sur le plan commercial et de continuer de progresser dans nos processus d'intégration, en retenant chacune de nos visions propres et en discutant de nos différences avec respect et dans un esprit d'unité continentale.

La presse internationale parle, prématurément à mon avis, d'une division en Amérique latine. J'espère que cette Assemblée démentira ces affirmations et que, ici à Saint-Domingue, nous réaffirmerons nos convictions démocratiques et notre pleine adhésion aux principes de non-intervention et de respect mutuel qui doivent guider nos relations.

Ce Secrétariat a participé aux démarches entreprises pour que les différends existant entre nos pays soient réglés pacifiquement. Je voudrais souligner la signature récente des accords définitifs de frontières entre le Honduras et El Salvador ainsi que l'Accord sur un cadre de négociation et des mesures d'encouragement de la confiance entre les gouvernements du Belize et du Guatemala, qui sont convenus d'un nouveau cycle de négociations. Ces deux négociations se sont déroulées dans le cadre de l'OEA et nous espérons qu'elles serviront à encourager d'autres pays à faire de même.

D'habitude, l'on dit que les problèmes entre les pays ne relèvent pas de la compétence de l'OEA. Cependant, cela signifie seulement qu'ils ne peuvent être portés unilatéralement devant l'Organisation. Sans remettre en question ce principe, je me permets de suggérer que le Secrétariat général peut être un mécanisme adéquat de rapprochement et de médiation pour le règlement de problèmes entre les parties,

une tâche que l'Organisation est entièrement disposée à remplir si elle est priée de le faire. Je rappelle que c'est un exercice strictement volontaire, mais je demande que nos membres envisagent cette possibilité effectivement, surtout lorsqu'il s'agit de conflits qu'un processus de médiation ou de facilitation de bonne foi peut résoudre.

## **Développement intégré**

Le développement intégré est un pilier essentiel de l'Organisation. Il ne s'agit pas de mesurer sa réussite uniquement par la quantité d'argent qu'elle arrive à obtenir pour des projets déterminés mais aussi par sa capacité d'orienter les efforts des Amériques pour réaliser le développement durable, améliorer la qualité de vie de ses hommes et de ses femmes et pour éradiquer la pauvreté. Nous devons trouver le moyen d'aider à orienter le développement de sorte que les bienfaits de ce dernier soient répartis équitablement.

Le Sommet de Mar del Plata qui a eu lieu le 4 novembre 2005 a marqué une étape essentielle dans cette direction. C'est le moment d'assumer pleinement que nos démocraties et nos économies ne seront jamais stables tant que des millions de nos compatriotes demeureront exclus de la possibilité d'avoir un emploi digne, de sortir de la pauvreté et de jouir davantage des avantages de la croissance économique.

La Déclaration de Mar del Plata présente la vision que les 34 gouvernements partagent sur les moyens de relever les plus grands défis en matière de création d'emplois et de renforcement de la démocratie. Les initiatives contenues dans la Déclaration concernent les thèmes de la croissance assortie de la création d'emplois ; le travail stable pour affronter la pauvreté ; la formation de la force de travail ; les petites et moyennes entreprises en tant que moteur de croissance de l'emploi ; le renforcement de la gouvernance démocratique et les modalités à employer pour élaborer un cadre régissant la création d'emplois décents.

Le Plan d'action envisage chacun des thèmes de la Déclaration selon la perspective des engagements nationaux, de la coopération continentale et des organisations internationales. En plus de défendre la cause des politiques macroéconomiques solides, le texte souligne énergiquement la nécessité de créer l'égalité des chances. Le Plan d'action souligne en outre le rôle fondamental que doit jouer le secteur privé pour créer du travail et intensifier les efforts pour réaliser les engagements souscrits durant le Sommet du Millénaire. Quoique le Sommet de Mar del Plata ait émis beaucoup plus de mandats, le résumé que je viens d'en faire nous permet de nous situer face au plus lourd défi de notre temps.

Les six Sommets réalisés depuis 1994 ont abordé en profondeur les thèmes du développement, de l'environnement, de l'éducation, de la pauvreté, de l'emploi et de la gouvernance. Tous ces thèmes sont au cœur des organismes du Système interaméricain et sont précisément ceux que l'OEA incorpore en priorité dans l'organisation de son thème concernant le développement intégral.

C'est le Secrétariat exécutif au développement intégré qui appuie et coordonne les réunions ministérielles en matière d'éducation, d'environnement, de culture, de science et de technologie, de travail et de développement social. Dans tous ces secteurs, les efforts ont été axés sur la coordination des politiques, la création de réseaux de coopération horizontale et l'amélioration des stratégies de développement. Ces efforts doivent constituer la véritable épine dorsale des travaux multilatéraux nécessaires pour nous rapprocher des objectifs du Millénaire établis par les Nations Unies en coordination avec les autres organismes du Système interaméricain (BID, OPS, IICA et CEPALC) et les autres membres qui, avec nous, composent le Groupe de travail conjoint pour les Sommets des Amériques.

La Charte sociale que nous sommes en train de discuter sera la compagne inséparable de la Charte démocratique interaméricaine dans la mesure où elle s'inscrit dans cette réalité, déjà assez complexe, des mandats de nos Sommets, réunions ministérielles et objectifs du Millénaire, elle réalise une synthèse adéquate de ces rencontres et est assortie d'un Plan d'action qui réunit aussi tous nos programmes actuels.

La Charte sociale devrait être la synthèse vivante de tous les instruments conçus ces dix dernières années et ne pas demeurer une nouvelle tentative de proclamer des principes que nous avons déjà définis maintes fois.

Ce processus n'est pas aussi rapide que nous le souhaitons et il serait extrêmement avantageux que vous réitériez son caractère urgent. Pour de nombreux citoyens des pays qui composent notre organisation, des doutes profonds surgissent sur notre capacité, en tant que gouvernements démocratiques, à assurer une bonne gouvernance avec la gestion de l'appareil d'État, à diriger la croissance, à nous intégrer au monde, à éliminer la pauvreté, améliorer les services sociaux et mieux répartir les fruits de la démocratie.

Ces trois dernières années, nos pays ont connu une croissance mais il demeure des doutes quant à notre capacité de créer des politiques stables qui attirent l'investissement et assurent la permanence de cette croissance lorsque le cycle économique nous est moins favorable. D'autre part, des millions de personnes demeurent privés des avantages de ce développement et les revenus tendent à se concentrer.

Je suis convaincu que si nous parvenons à appliquer plus fidèlement la Charte démocratique interaméricaine et à la conjuguer à la future Charte sociale, nous franchirons une étape considérable pour orienter le développement plus justement. Cependant, nous devons éviter que la Charte sociale nous porte à nous absorber une fois de plus dans des discussions idéologiques et politiques sans aucun sens, dans des circonstances où une grande partie de leur contenu est déjà défini et exprimé par des mandats issus des Sommets et des réunions ministérielles de ces dix dernières années.

Pour mettre en pratique ces mandats, il faut renforcer substantiellement la mission de nos départements au Secrétariat exécutif au développement intégré et mieux diffuser leur action et leur compétence. Par exemple, nous sommes dotés d'un Bureau du développement durable qui jouit d'un prestige reconnu dans tous les secteurs spécialisés comme la gestion intégrée des ressources hydriques, les catastrophes naturelles et l'adaptation climatique, les énergies renouvelables, la biodiversité et le droit, la politique et l'économie écologiquement rationnelle. Lorsque l'on nous dit, par exemple, que l'OEA pourrait faire plus en matière d'énergie, on oublie notre vaste programme dans ce domaine ; et lorsque l'on nous demande de discuter une résolution dans cette Assemblée générale, sur le problème de l'eau par exemple, on devrait peut-être faire appel plutôt à nos spécialistes en la matière qui sont considérés comme les meilleurs par leurs pairs.

Ce que je veux signaler n'est pas une critique mais une autocritique. En tant qu'Organisation, nous n'avons pas été capables d'intégrer à notre action politique les grandes activités que mènent certaines de nos unités techniques en collaboration étroite avec leur contrepartie des divers pays. J'espère que les changements opérés récemment au sein de notre Secrétariat exécutif au développement intégré nous permettront de progresser davantage dans l'incorporation des politiques de développement intégré au premier plan de l'activité institutionnelle.

L'un des éléments essentiels de l'action du SEDI que nous souhaitons renforcer est constitué des projets d'assistance technique pour le développement, en particulier les pays insulaires et de plus petite taille. Dans ce domaine, nous réalisons actuellement une reformulation assez complexe qui devrait porter ses fruits. Pour continuer d'obtenir des ressources suffisantes, et cela en concurrence avec de nombreuses autres institutions, nous devons améliorer substantiellement la qualité de nos projets et leur gestion.

Nous devons rechercher les modalités qui nous permettront d'approuver des projets de grande envergure, d'où la nécessité que certains revêtent un caractère régional, sans pour autant abandonner la perspective nationale lorsqu'elle est plus utile. En outre, nous devons concentrer notre activité principalement sur les thèmes de la construction et du développement des institutions et la formation des ressources humaines. Nous devons surmonter les problèmes connus cette année dans notre système de bourses d'études et de

prêts, afin d'être en mesure d'accroître les ressources et la couverture, en touchant un plus grand nombre de jeunes dans notre région.

Nous devons nous préoccuper en particulier des catastrophes naturelles. La saison 2005 des ouragans a été équivalente à deux saisons d'ouragans complètes en une seule. Sur 27 dépressions tropicales, 15 sont devenues des ouragans et 7 des ouragans forts. À l'heure actuelle, nous n'avons même pas terminé d'évaluer les dégâts humains et économiques et encore moins leurs effets sur le développement des pays touchés. Je ne voudrais plus jamais ressentir l'impuissance que connut notre Organisation pour aider et coordonner les efforts face à ces catastrophes.

Par conséquent, des projets ont été préparés aux fins d'approbation par cette Assemblée générale et qui visent à modifier le Statut du Fonds interaméricain d'aide aux situations d'urgence (FONDEM), ainsi qu'un projet de résolution pour maintenir au plus haut rang des priorités les réponses aux catastrophes naturelles, la gestion de ces catastrophes et les secours. D'autre part, nous augmenterons la coopération technique pour préparer les individus chargés de répondre à ces catastrophes dans chaque pays.

Cependant, je dois signaler que le thème des catastrophes naturelles révèle un symptôme des problèmes de coordination qu'affrontent les organisations internationales. Je pense que, ensemble, nous pourrions bâtir une politique de prévention et d'atténuation viable, convenablement financée. Néanmoins, si chaque organisme, aussi important qu'il soit, croit qu'il peut établir une politique à lui seul, nous ne serons probablement pas en mesure de relever les défis à venir. Je lance un nouvel appel à la coordination dans ce domaine et, en toute franchise, peu nous importe de diriger l'initiative, ni d'en tirer la gloire, car en fait, ce qui importe, c'est de contribuer à une tâche indispensable pour nos pays.

Dans le cadre de réunions de notre Assemblée générale, de notre Conseil permanent et de nos tribunes, il est des questions que nous ne traitons presque jamais, quoiqu'elles fassent partie de l'agenda continental et qu'elles y prennent une place de plus en plus grande. C'est ce qui s'est passé avec le thème de la migration, dont la pertinence dans l'agenda de cette année est devenue indiscutable et qui, cependant, dans nos délibérations et la tâche du Secrétariat, ne connaît pas l'importance qui lui revient.

Il s'agit d'un thème d'intérêt à proprement parler continental, présent dans de nombreux pays du Nord au Sud, qui affecte les économies, la culture et les modes de vie de toute notre région. Dans les prochaines années, il ne diminuera pas en importance et, au contraire, il tendra à s'accroître, tandis que les facteurs structurels qui en sont la cause demeurent dans nos pays.

Bien que les États membres de l'Organisation aient des approches distinctes lorsqu'ils analysent le problème des migrations, ils sont obligés de lui chercher des solutions communes. Nous pouvons le faire de plusieurs façons, soit en renforçant le Programme de protection des travailleurs migrants que nous avons approuvé durant le Troisième Sommet des Amériques, soit en créant une nouvelle instance politique au niveau du Conseil permanent ou du Secrétariat général. Je ne fais aucune proposition à ce compte mais je demande quelque chose d'évident, c'est-à-dire que nous incorporions ce thème à nos préoccupations. Par conséquent, j'espère que vous parviendrez à convenir de certaines des résolutions proposées ces derniers jours.

## **Sécurité**

La mise en œuvre de la politique de sécurité multidimensionnelle convenue à Mexico en 2003 a été lente, surtout en raison du manque de ressources nouvelles qui doivent accompagner les importants mandats qui nous sont confiés. Cela signifie, cependant, que ce thème n'a pas été considérablement développé, surtout à la lumière des travaux effectués par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Comité interaméricain contre le terrorisme et le Programme de déminage.

La pertinence et la qualité de la tâche réalisée dans ces trois domaines sont indubitables. La CICAD célèbre déjà vingt ans et constitue l'une des activités les plus prestigieuses de l'Organisation des États Américains. Son importance a augmenté visiblement depuis la création du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) qui en est déjà à son dixième cycle. Le bon fonctionnement du MEM a non seulement permis d'accroître les connaissances sur l'activité que mènent les pays contre le trafic et la consommation des drogues mais aussi de créer un climat de plus grande confiance, dans lequel les pays sont disposés à partager l'information et à accepter la formulation de recommandations et l'exécution d'activités de coopération dans le cadre de leur intervention.

La CICAD a également fait progresser la coordination des efforts contre le blanchiment d'argent, en aidant les pays à mettre au point des lois modernes en la matière et en évaluant les progrès réalisés.

En sus des efforts consentis par le Secrétariat général, la CICAD a mis en place une ligne de coopération horizontale par le biais de laquelle les pays partagent leurs données d'expériences dans la lutte contre la drogue. Néanmoins, le succès de la CICAD est tel que les demandes de coopération et d'appui excèdent toujours largement les ressources. C'est la raison pour laquelle nous prions instamment les pays de considérer notre proposition de destiner à la CICAD un petit pourcentage des ressources captées, conformément à leur droit interne, pour collaborer ainsi au maintien et à l'élargissement de nos programmes.

Le programme du CICTE a réalisé d'importants progrès en matière de sécurité portuaire, aéroportuaire, douanière et frontalière et, en général, dans les efforts de prévention du terrorisme dans la région. En coordination avec la CICAD, certains progrès ont été consentis en matière d'investigation du financement du terrorisme.

En outre, notre programme d'assistance technique et de formation spécialisée est en cours. Parmi les activités spécifiques entreprises à ce titre figurent la formation et la coopération dans les interventions de sécurité au profit des pays de la Caraïbe à l'occasion de la Coupe mondiale de cricket de 2007.

Le Programme de déminage humanitaire a aussi considérablement contribué à la lutte contre le problème monumental des mines antipersonnel, qui est l'héritage d'une période qui ne doit pas revenir dans notre région. Durant la période couverte par le présent rapport, l'Organisation a prêté son concours à six pays de la région dans ce domaine. Comme beaucoup d'autres programmes de l'Organisation, financés strictement par des ressources spécifiques, celui-ci doit limiter son intervention aux ressources disponibles.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, le fait marquant de l'année a été sans nul doute l'incorporation intégrale de l'Organisation interaméricaine de défense à l'OEA. C'est un progrès qui correspond à notre temps ; comme nos pays, l'OEA a établi le principe du commandement civil sur les questions militaires de sa compétence dans le Continent. Il reste maintenant à transformer cette décision historique et d'en faire un plan de travail concret, ce que nous espérons réaliser durant les prochains mois.

Malgré l'importance que revêtent les quatre unités mentionnées, ces dernières existaient déjà séparément au sein de l'Organisation durant la réunion de Mexico et, par conséquent, leur localisation dans le même Sous-secrétariat ne suffit pas pour dire que nous concrétisons la politique de sécurité multidimensionnelle que nous avons établie durant cette Conférence. D'autant plus que certains des principaux éléments de ce concept revêtaient peu de pertinence dans l'action de l'OEA il y a un an.

Pour concrétiser les résolutions adoptées par nos pays en matière de sécurité, j'ai établi un Bureau de la sécurité publique pour exécuter des programmes de lutte contre la criminalité organisée et les bandes armées ; la prolifération du trafic d'armes légères ; enfin, la traite des personnes. À l'avenir, j'espère

bénéficier d'une capacité consultative suffisante pour fournir une coopération dans des thèmes de sécurité publique aux États membres, particulièrement aux États de petite et de moyenne tailles.

À moyen terme, notre objectif devrait être l'établissement, avec tous ces éléments, d'un agenda de la sécurité régionale qui tienne compte de toutes les dimensions évoquées durant notre Conférence de Mexico et qui intègre également l'analyse des situations qui, dans la région, sont appelées à créer des problèmes de sécurité entre nos États. Il faut faire en sorte que la paix dans laquelle notre région a vécu ces dernières décennies se maintienne et se consolide avec l'affermissement de la paix interne et de la lutte contre la criminalité.

## **Thèmes juridiques**

Le Comité juridique interaméricain, principal organisme consultatif en matière de droit international pour notre Organisation et ses membres, célèbre cette année cent ans d'existence. Ce centenaire ne saurait être absent de cette Assemblée générale et nous permet de rappeler les nombreuses contributions du Comité juridique à l'enrichissement du droit international, dont par exemple notre Convention américaine relative aux droits de l'homme et notre Convention contre la corruption, qui sont des documents uniques en leur genre dans le monde. Le Comité juridique a joué un rôle crucial dans le développement du cadre institutionnel et du droit interaméricains, que nous devons tous reconnaître. Son programme de travail comprend plusieurs thèmes déjà évoqués dans cet exposé, comme la Déclaration des droits des peuples autochtones et les conventions sur la discrimination.

Cela me mène à une autre réflexion de nature institutionnelle. Au long des différentes Conférences américaines, à partir de 1889, l'on a proposé que différentes institutions soient incorporées au Système interaméricain. Ces organisations, au début ou encore tardivement, ont été créées dans les domaines des plus divers : la santé (OPS), la condition féminine (CIM), l'enfance (Institut de l'enfance), le financement du développement (BID), l'agriculture (IICA), les droits de la personne, etc.

La Cour interaméricaine de justice fut un organe proposé mais jamais créé. La première proposition remonte à 1923 (Cinquième Conférence américaine) et concerne la création d'une Cour permanente de justice américaine ; la deuxième date de la Huitième Conférence américaine de 1938. Cette dernière résolution établit, en des termes très francs, ce qui n'est pas toujours la coutume, que si à l'époque, les conditions nécessaires n'étaient pas réunies pour établir cette institution d'administration de la justice en Amérique, il ne faudrait pas abandonner l'idée et le but de la créer lorsque ces conditions réclament impérativement qu'elle le soit. La résolution conclut que les États du Continent américain ont la ferme intention de réussir à constituer un Tribunal américain de justice internationale, lorsque ces mêmes États auront reconnu l'occasion de le faire avec l'assurance de la réussite (résolution XXV approuvée le 22 décembre 1938).

Par la suite, la Cour internationale de La Haye fut établie, qui succéda à la Cour permanente. Ainsi, les États américains constituaient presque 50 % des Nations Unies et, par conséquent, pesaient d'un grand poids dans la nouvelle Cour. Un nouvel appel de la Dixième Conférence en 1954 demeura sans effet. Aujourd'hui, cette situation a complètement changé ; Les États américains ont une importance bien moindre à la Cour et pourraient envisager à nouveau la possibilité de créer une Cour régionale qui compléterait adéquatement le Système interaméricain d'aujourd'hui. Nous sommes peut-être proches de l'« occasion » évoquée en 1938, qui vaut bien la peine d'être envisagée dans nos organismes spécialisés.

## **Administration et finances**

Depuis mon arrivée au Secrétariat général il y a un an, je me suis donné pour but de ne pas changer outre mesure la structure organique de l'Organisation pour éviter de troubler encore davantage les personnes qui travaillent à l'OEA, et qui s'étaient trouvées dans une situation d'extrême incertitude durant presque un an avant mon entrée en fonctions. Dans ce sens, je suis pleinement d'accord avec le Secrétaire général adjoint, avec qui je forme une seule équipe, orientée vers une direction unique.

En vertu de ce qui précède, malgré l'autorisation de l'Assemblée générale pour introduire des changements, ces derniers ont été réduits, pour l'essentiel, à trois points. Nous avons nommé sous-secrétariats les principaux secteurs de travail pour désigner de façon précise non seulement leurs attributions mais aussi leur inclusion dans le Secrétariat général. Nous avons créé un nouveau Département du contrôle et de l'évaluation pour disposer de l'information nécessaire, au niveau du Secrétariat général, qui nous permet d'orienter l'obtention des ressources et les dépenses de l'institution. Nous avons réorganisé le Bureau des bourses d'études pour garantir une gestion autonome et transparente, sans porter atteinte au plein droit qui revient aux organes politiques de fixer les conditions fondamentales de leur action.

Le troisième changement est imputable à des circonstances malheureuses qu'il a fallu affronter. En ce qui concerne les deux premiers changements, je ne conçois pas que, dans une institution dotée d'un mandat unique, chaque unité obtienne et gère de façon autonome ses ressources à l'insu de la direction.

Notre but est clair : nous devons diriger l'institution sur la base des objectifs et des priorités établis conjointement par les organes politiques et le Secrétariat général. Il est nécessaire de renforcer ce concept pour établir ce qui revient à chacun, coordonner les actions et garantir que seuls les mandats issus des organes légitimes soient mis en œuvre. L'année prochaine, nous ferons rapport de cela en soulignant les progrès réalisés et/ou les faiblesses relatives aux thèmes essentiels qui nous ont été confiés. Les rapports ne seront plus de simples descriptions des faits survenus et chaque thème de l'Organisation sera lié à un mandat légitime.

Pour rendre cela possible, il est impératif d'obtenir le financement adéquat. À ce titre, sur la demande des États membres de la CARICOM qui ont inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée générale le thème du financement permanent de l'OEA, je présenterai un rapport détaillé qui sera annexé à ce document.

Du point de vue de l'Organisation, le thème qui me préoccupe également est celui de trouver pour les pays observateurs et qui collaborent le plus étroitement avec l'OEA une place plus adéquate. À l'heure actuelle, l'OEA compte plus de soixante États observateurs, ce qui nous semble une preuve de confiance et d'intérêt pour laquelle nous sommes reconnaissants. Cependant, nous devons aussi reconnaître que le degré d'intérêt et d'appui des observateurs est divers.

S'il existe dans d'autres institutions proches de nous, comme la BID, des catégories intermédiaires entre le statut de membre à part entière et d'observateur, je crois que nous pourrions également en créer une, de façon prudente et consensuelle. Le statut de membre à part entière doit être réservé aux pays des Amériques mais il me semble juste que les pays amis, qui coopèrent avec nous de façon systématique et importante, bénéficient d'une reconnaissance adéquate.

Je sais que ce débat a eu lieu il y a quelques années, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas jugé prudent de le présenter de nouveau comme point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale mais j'espère que nous pourrions l'examiner de nouveau en cours d'année.

Cet exposé doit être nécessairement bref et c'est la raison pour laquelle il s'accompagne des documents soumis par chaque Bureau et qui contiennent la synthèse de ses travaux. Pour conclure, je voudrais mentionner uniquement les efforts que nous avons consenti pour relier convenablement l'OEA, au-delà de

ses États membres, avec les organisations internationales, régionales, sous-régionales et mondiales ; le développement substantiel des communications comme unité essentielle de la transmission de notre pensée et de notre œuvre ; enfin le renforcement dont a bénéficié récemment la Chaire des Amériques, qui en invitant des hommes d'État, des personnes du monde de la culture, des intellectuels et des personnalités de renom international, parvient à mener un noble dialogue sur le présent et l'avenir de notre région.

José Miguel Insulza  
Secrétaire général